



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Durcissement de la mer et équipements de la marine nationale

Question écrite n° 39927

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des armées sur l'urgence de réinvestir massivement dans l'équipement des forces navales. En effet, dans un entretien publié dans le journal *Le Monde*, le chef d'état-major de la marine nationale a dénoncé l'attitude de la marine chinoise à l'égard des navires de « la Royale ». « Nous avons beaucoup d'éléments qui montrent un changement de posture [chez les Chinois]. Nos bateaux sont systématiquement suivis, parfois contraints de manœuvrer face à des navires chinois pour éviter une collision, au mépris des règles de la liberté de navigation que nous défendons », a-t-il affirmé. En outre, « certaines des escales dans des pays de la région où nous avons des habitudes de passage sont annulées au dernier moment, sans explications claires », a continué le CEMM, avant d'évoquer des « logiques de contraintes » exercées par Pékin sur certains pays pour « ne pas accueillir de navires étrangers ». Si cette tendance se poursuit, et il y a tout lieu de penser qu'elle se poursuivra, il ne sera plus possible « dans quelques années » de franchir un détroit « sans avoir la présence de frégates chinoises », a prévenu l'amiral Vandier. Pire, il se pourrait même qu'il ne soit plus possible de les franchir. « Nous aurons un niveau de pression élevé, assorti de manœuvres de subordination des pays riverains. Les Chinois sont en train de lâcher une puissance militaire très importante. Ils se comportent d'une façon qui pose des questions sur leurs intentions », a-t-il conclu sur ce point. Aussi, compte tenu du réarmement mondial actuel et des économies d'échelle induites avec l'Italie, qui continue de construire de nombreux navires pour rééquiper la *marina militare*, qui à ce rythme dépassera bientôt la marine nationale, il lui demande si le Gouvernement envisage de commander (immédiatement compte tenu des délais de livraison) au moins 4 FREMM et 3 FDI supplémentaires pour accroître significativement le nombre des *destroyers* et frégates, qui constituent l'épine dorsale de la marine militaire française et d'éviter le déclassement de la France compte tenu de l'important territoire ultramarin à défendre face à la Chine et au retour des conflits de haute intensité.

Texte de la réponse

Comme l'avait identifié l'analyse de la Revue Stratégique de 2017, confirmée par l'actualisation stratégique de 2021, la Marine nationale est de plus en plus confrontée à un retour des logiques de puissance en mer, qui donne une importance croissante aux frégates de premier rang. En particulier dans la zone indopacifique et compte tenu des intérêts français dans la région, le ministère des armées suit avec attention l'armement ou le réarmement de nombreuses marines dans un contexte de rivalité sino-américaine. En outre, ce réarmement s'étend également au-delà de cette zone, avec le retour des rapports de force entre États qui s'expriment désormais sans retenue en mer. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 a fixé le format des frégates de premier rang à 15. Ce format sera atteint avec l'arrivée de la 5ème frégate de défense et d'intervention (FDI) prévue en 2030. La loi de programmation militaire 2019-2025 participe à la réalisation de cet objectif prioritaire de consolidation du format des armées, et notamment de la Marine nationale. Ainsi, les livraisons de sept nouvelles frégates sont programmées de 2021 à 2030 : deux frégates multi-missions (FREMM) à capacité de défense aérienne renforcée en 2021 et 2022, puis cinq FDI entre d'ici 2030. Ces bâtiments de combat de premier rang amélioreront sensiblement la capacité des armées à défendre nos intérêts

partout où ils sont menacés. Par ailleurs, le renouvellement des capacités de la Marine nationale se poursuit dans le domaine des sous-marins (livraison de sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) du programme Barracuda, 6 au total d'ici 2030, en remplacement des SNA de classe Rubis) ainsi que sur le segment des bâtiments de deuxième rang (patrouilleurs, ravitailleurs, guerre des mines).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39927

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5251

Réponse publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6999